

T-PSO
route de Salviac



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

46300 GOURDON
Tél.: 05 65 41 00 71
Fax :

FACTURE
FP06200587

totalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
24 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
siège social : 898 Route de la Teinture
7200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr

SAS FOISSAC
LIEU DIT TREBAIX

46090 VILLESEQUE

SIREN : 404857401

ADRESSE DE LIVRAISON

SAS
FOISSAC
LIEU DIT TREBAIX
46090 VILLESEQUE

ADRESSE DE FACTURATION

N° CLIENT DATE
CAH/81475304 01/10/2025

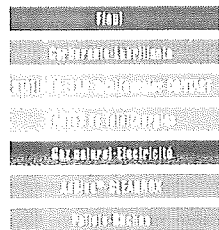
DESCRIPTION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. TTC	POURTE	P.U. NET HT	MONTANT NET HT
NR P00033 EXCELLIUM PRO	1487,00 L			1353,83 / 1000L	2013,15

capteur

Villeseque 07/11/25

CONDITIONS DE PAIEMENT		BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
. CHEQUE 30j nets ÉCHÉANCE	01/11/2025	2 013,15	20	402,63	€ H.T.	2013,15 E
					€ TVA.	402,63 E
					NET A PAYER	2415,78 E

Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

• L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable.

• L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8

T-PSO
477 Boulevard Alfred Daney
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

▼ Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus

N° CLIENT 81475304	N° FP06200587
DATE 01/10/2025 CHEQUE	NET A PAYER 2 415,78